

PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE EN ACTION 2007-2013



Programme européen JEUNESSE EN ACTION 2007-2013

Le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA) est un programme communautaire d'éducation non formelle. Il dispose d'un budget de 885 millions d'euros répartis entre les pays participants sur une durée de sept ans.

Il s'adresse **à tous les jeunes de 13 à 30 ans**, résidant légalement dans un des pays participant au Programme et **à tous les organismes à but non lucratif** (associations, collectivités territoriales et locales, établissements publics...). Aucune condition de diplôme ou de formation n'est exigée. Une attention particulière est accordée à l'accès au Programme des jeunes avec moins d'opportunités.

Objectifs

Le Programme Européen Jeunesse en Action permet :

- de promouvoir la citoyenneté européenne,
- d'encourager les jeunes à la vie démocratique,
- d'agir pour la paix, la solidarité et la diversité culturelle,
- de développer les mesures de soutien aux activités des jeunes,
- d'acquérir de nouvelles compétences...

Le Programme Européen Jeunesse en Action comprend 5 actions.
Sont présentées ci-après celles gérées par l'Agence française du Programme européen Jeunesse en Action (Afeja).

JEUNESSE POUR L'EUROPE (Action 1 du PEJA)

...Pour développer la citoyenneté et la compréhension mutuelle des jeunes.

- Échanges de Jeunes pour les 13-25 ans (action 1.1)

Les échanges permettent à des groupes de jeunes de différents pays de se rencontrer et d'apprendre à mieux connaître leurs cultures respectives. Les groupes programment ensemble leur échange autour d'un thème d'intérêt commun.

Durée : 6 à 21 jours - Nombre : 16 à 60 participants

- Initiatives de Jeunes pour les 15-30 ans (action 1.2)

Le PEJA soutient les projets collectifs des jeunes leur permettant de développer leur esprit d'initiative et leur créativité. Ces projets ancrés dans une réalité locale doivent développer une dimension européenne. Le PEJA soutient aussi des projets communs réalisés par plusieurs groupes de jeunes européens.

Durée : 3 à 18 mois - Nombre : chaque groupe est composé de 4 jeunes minimum

- Les projets Jeunesse pour la Démocratie pour les 13-30 ans (action 1.3)

Ces projets encouragent les jeunes à participer à la vie démocratique de leur communauté. Ils permettent la mise en commun, au niveau européen, des idées, des expériences et de méthodologies tirées de projets ou d'activités réalisés au niveau local, régional, national ou international.

Durée : 3 à 18 mois - Nombre : minimum 16 jeunes européens

SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN (Action 2 du PEJA)

...Pour se mettre au service d'un projet d'intérêt général dans une organisation d'un autre pays

- Service Volontaire Européen (SVE) pour les 18-30 ans

Le SVE offre aux jeunes l'opportunité de partir, 2 à 12 mois, en tant que volontaires pour collaborer à des projets qui bénéficient à la collectivité d'accueil. Des conditions particulières d'âge et de durée existent pour les jeunes avec moins d'opportunités (16-17 ans et à partir de 2 semaines). Un accompagnement (avant, pendant, après) est assuré par des organisations accréditées (structures d'envoi et d'accueil).

JEUNESSE DANS LE MONDE (Action 3 du PEJA)

...Pour promouvoir les échanges et la coopération avec d'autres régions du monde

- Coopération avec les pays Partenaires voisins de l'Union européenne (action 3.1)

Cette action soutient les échanges de jeunes, les projets de formation et de mise en réseau dans le domaine de la jeunesse réalisés avec les pays "Partenaires voisins de l'Union européenne".



suite des actions ... →

- Les autres actions du PEJA ainsi que les appels à projets sont gérés au niveau centralisé à Bruxelles par l'Agence exécutive "Education, Audiovisuel et Culture". Web : http://eacea.ec.europa.eu/youth/index_en.htm
- L'offre de formations de l'Afeja
Chaque année, l'Afeja établit un plan de formation et de coopération proposant des activités soutenues par le PEJA. L'offre de formations vise à développer la faisabilité et à améliorer la qualité des actions du PEJA et les compétences des porteurs de projets.
Calendrier et modalités de participation sur le site web de l'Afeja (www.jeunesseenaction.fr) et des centres de ressources Salto-Youth (www.salto-youth.net).
- Et après le projet... Le Youthpass, c'est quoi ?
Chaque personne qui a pris part à un projet soutenu par les actions 1.1, 2 et 4.3 (Formations) dans le cadre du PEJA a le droit de recevoir un certificat Youthpass, qui décrit et évalue les résultats d'apprentissages non formels acquis pendant le projet. Web : www.youthpass.eu

SOUTIEN AUX ACTEURS DE JEUNESSE (Action 4 du PEJA)

...Pour partager des compétences et des bonnes pratiques afin de les transférer au niveau européen, régional ou local

- Formation et mise en réseau des acteurs du secteur jeunesse et des organisations de jeunesse (action 4.3)

Ces actions permettent de soutenir les activités directement liées aux actions du PEJA ou à ses objectifs et à renforcer la Politique européenne de Jeunesse. Types d'activités : observation en situation de travail, visite de faisabilité, réunion d'évaluation, visite d'études, constitution de partenariats, séminaire, stage de formation et mise en réseau

COOPERATION POLITIQUE EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE (Action 5 du PEJA)

...Pour favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'organisation de débats par les jeunes

- Séminaires de jeunes pour les 15-30 ans (action 5.1)

Ces rencontres favorisent la coopération, les séminaires et le dialogue structuré entre les jeunes, les organisations de jeunesse et les décideurs politiques. Les séminaires peuvent être organisés au niveau local, régional, national ou européen.

Des thèmes variés

Lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, diversité culturelle, art et culture, environnement, protection du patrimoine, médias et information des jeunes, social, sport, avenir de l'Europe...

Les pays participants

- **Les 31 pays « Programme »** : les 27 Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ; les pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ; le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (Turquie).

- **Les pays « Partenaires voisins de l'Union européenne »** (3 zones géographiques) : l'Europe du Sud-est, l'Europe orientale et Caucase, les pays partenaires méditerranéens

- **Les « Autres pays Partenaires dans le reste du monde »** : Pays ACP d'Afrique, Caraïbes, Pacifique, Pays d'Amérique Latine, Asie

Financement

- Une subvention du PEJA est accordée au projet selon des critères spécifiques à chaque action.
- Autres sources de financements : autofinancement, cofinancement

La démarche à suivre

Une information, un conseil ou une aide dans le montage de votre projet ?

- A l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action (Afeja)
- Auprès des correspondants PEJA des services déconcentrés régionaux et départementaux du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
- Dans tout le réseau des relais PEJA

Comment déposer son dossier ?

- Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site web de l'Afeja : www.jeunesseenaction.fr
- Envoyer, par courrier, l'original de la demande de subvention à l'Afeja et une copie au correspondant régional PEJA (liste disponible sur le site web de l'Afeja).
- Si le projet se déroule dans un des autres pays "Programme", déposer le dossier à l'Agence nationale du pays concerné.
- Conditions spécifiques pour les projets réalisés avec les pays Partenaires.

Quand déposer son dossier ?

- 5 dates limites de dépôt des demandes de subvention pour les projets déposés à l'Afeja : 1er février, 1er avril, 1er juin, 1er septembre, 1er novembre
- Une réponse est donnée dans les deux mois suivant le dépôt du dossier.



Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Établissement public du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie associative

11 rue Paul Leplat - 78160 Marly-le-Roi - France
Tél. : + 33 (0)1 39 17 27 70 - Fax : + 33 (0)1 39 17 27 57

Web : www.jeunesseenaction.fr

